

[Traduction]

M. Paproski: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le député d'Edmonton-Centre sait qu'on ne peut invoquer le Règlement à ce moment-ci.

M. Paproski: Je voudrais seulement demander au député de parler un peu plus lentement pour que l'interprète puisse le suivre.

[Français]

M. Marceau: La Commission de réforme du droit du Canada, dans son document de travail n° 1 intitulé *Le tribunal de la famille*, déclare à la page 54:

De l'avis de la Commission, un tribunal de la famille pourrait et devrait, au moyen de ses services complémentaires, assumer un rôle plus actif dans l'exécution des ordonnances qu'il rend. Certaines mesures pourraient rapidement être adoptées dans les provinces et territoires canadiens, sans par cela imposer un fardeau trop lourd aux mécanismes judiciaires et légaux ou aux services de bien-être existants. Ces mesures comprendraient l'établissement de services d'exécution au sein du tribunal de la famille.

Les mesures auxquelles fait allusion la Commission pourraient être exécutées par chacune des provinces séparément, sans qu'il soit besoin d'attendre l'adoption d'une loi d'uniformisation. Certaines provinces, telles la Colombie-Britannique, dont l'exemple a été cité plus haut, et l'Ontario, se sont d'ailleurs déjà engagées dans cette voie.

Un projet pilote portant sur l'exécution automatique des ordonnances de pensions alimentaires, mis en œuvre pendant deux ans par le tribunal de la famille de Peel s'est transformé en août 1973 en un programme permanent étendu en principe à l'ensemble de l'Ontario, sauf que, faute de personnel et en raison de l'encombrement des rôles, il n'est pas encore possible de le mettre intégralement à exécution dans certaines régions de cette province. En tout état de cause la règle est que l'ordonnance une fois rendue et enregistrée au greffe, le tribunal de la famille assume la responsabilité de son exécution.

Quant à l'action fédérale, elle s'est concrétisée par la correspondance que le ministre de la Justice a adressée aux procureurs généraux de toutes les provinces pour leur faire part de son désir de collaborer avec leurs gouvernements à la réforme des tribunaux de la famille. Dans cet ordre d'idées, le ministère de la Justice prévoit d'octroyer des subventions aux projets pilotes en la matière. Plusieurs provinces se sont montrées désireuses de participer à ce genre d'entreprise commune avec le gouvernement fédéral.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, s'il vous plaît, le temps de parole de l'honorable député est maintenant écoulé.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE—LES NÉGOCIATIONS AVEC LE BRÉSIL AU SUJET DE L'ACHAT DE VÉHICULES BLINDÉS—
DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame l'Orateur, j'interviens ce soir parce que l'autre jour j'ai posé deux questions au sujet de véhicules blindés brésiliens, questions auxquelles on n'a pas vraiment répondu. Le hansard du 11 février rapporte, à la page 3106, l'échange suivant entre le ministre et moi-même:

M. ALLAN B. MCKINNON (VICTORIA): Monsieur l'Orateur, voilà sept jours que j'attends l'occasion de poser une question au ministre de la Défense nationale. Comme on est en train de mettre à l'essai au camp de Wainwright un véhicule blindé fabriqué au Brésil, le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada a entrepris de négocier avec le Brésil l'achat de ce véhicule et si cet engin servira à maîtriser les émeutes ou à remplacer le Centurion, le Ferret ou nos transporteurs de personnel blindés?

L'ajournement

L'HON. JAMES RICHARDSON (MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE): Monsieur l'Orateur, il est exact que nous sommes en train d'éprouver des véhicules blindés de Wainwright. L'un d'eux est fabriqué au Brésil. Les autres viennent de la Suède et des États-Unis. Nous n'avons encore rien décidé et nous n'avons sûrement pas encore commencé à négocier avec le Brésil.

M. MCKINNON: Je croyais que l'autre véhicule provenait de la Suisse et non pas de la Suède, mais passons là-dessus. Les négociations sont-elles rendues au point où le ministre a dû consulter son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour déterminer si ce dernier pouvait être réticent à la conclusion d'un contrat d'armement de 200 millions de dollars entre le Canada et le Brésil?

M. RICHARDSON: J'ai déjà signalé au député que nous n'avons engagé aucune négociation en vue de l'achat d'armements du Brésil.

En somme, j'ai posé deux questions. La première: que va-t-on faire de ces véhicules, que vont-ils remplacer? La deuxième: est-ce que nous songeons à entrer en négociations avec le Brésil?

Des trois véhicules actuellement à l'essai à Camp Wainwright, l'un vient des États-Unis, le Commando; il s'agit d'un véhicule blindé de transport des troupes, qui peut toutefois être converti en véhicule de reconnaissance ou en voiture blindée. Son poids est de l'ordre de 15 tonnes, et il est peu probable qu'il remplace le Ferret. Il est fabriqué par la Cadillac Gage de Détroit (Michigan). Les Canadiens se réjouiront peut-être d'apprendre que nous avons maintenant trois Cadillac blindés au Canada, l'une à Camp Wainwright et les deux autres au 24, promenade Sussex.

L'une des deux autres voitures en concurrence vient de Suisse et est connue sous le nom de Puma. La société qui la fabrique, la Mowag, fabrique également la Tornado. Les deux véhicules pèsent 16 tonnes chacun.

Il est assez difficile d'obtenir du Brésil des renseignements sur les voitures et tout ce que l'on a se trouve dans le numéro du 18 octobre 1974 de *l'Amérique latine*. On y décrit les deux véhicules en voie de fabrication au Brésil, le EE-9 Cascavel, un véhicule de reconnaissance sur roues et le EE-11 Urutu, auquel on peut donner deux formes: celle d'un transporteur de troupes amphibie d'une capacité de 14 personnes ou celle d'un véhicule blindé. D'après la description de ces véhicules, il est difficile de voir comment ils peuvent répondre aux besoins connus de nos forces armées qui cherchent désespérément un véhicule de reconnaissance pour remplacer le Ferret et un tank pour remplacer le Centurion.

Si ces véhicules doivent remplacer le Centurion, le Canada se retrouvera avec le char blindé le plus vulnérable du monde. S'il doit remplacer le Ferret, nous nous retrouverons avec un des véhicules blindés de transport de troupes les plus lourds qui soient ayant un rendement à travers champs très moyen, car il est muni de roues au lieu de chenilles; j'ai simplement posé la question au ministre l'autre jour pour essayer d'obtenir une réponse parce que les militaires s'interrogent quand trois véhicules, qui sont loin de figurer au haut de la liste des priorités du matériel de remplacement de nos forces armées, sont amenés ici pour des essais. On pourrait facilement être porté à croire qu'il s'agit d'un véhicule anti-émeute, car c'est son premier usage, dans les pays de l'Amérique du Sud, d'après la publication *Amérique latine*.

● (2210)

Les Canadiens se demandent si nous devrions ou non en acheter du Brésil. Ce pays n'est pas une démocratie comme celles que nous connaissons. Il n'est pas de nos alliés. Les États-Unis sont certainement un allié, et il y a d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, qui produisent des voitures et des chars blindés très pratiques.